

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 novembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N° 5**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH, M. Jérémy NOVAIS par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BOUYOU, Mme Christèle COURSAT par M. Bernard COMBES, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX.

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Décision relative à la vente de véhicules à des sociétés**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que la Ville de Tulle a décidé de mettre en vente du matériel dont elle n'a plus l'utilité ou qui ne correspond plus à ses besoins,
- Considérant que la vente s'est effectuée via le site AGORASTORE du 7 au 11 octobre 2024,
- Considérant que des sociétés et des particuliers ont souhaité se porter acquéreurs desdits véhicules

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Décide** la vente des véhicules suivants :

- Un tracteur épareuse Renault ERGOS 90 immatriculé 5235 SE 19 aux Etablissements  
au prix de 17 270 €
- Un camion 3.5t Renault Mascott immatriculé AE-347-FT à  
au prix de 12 336 €
- Un fourgon Citroën Jumper immatriculé BQ-990-AW à  
au prix de 5 185 €
- Un utilitaire Renault Kangoo immatriculé CQ-767-MK à  
au prix de 1 910 €
- Une voiture Citroën C2 immatriculée 7600 SM 19 à  
au prix de 1 331 €
- Un utilitaire Renault Kangoo immatriculé 5409 SK 19 à  
au prix de 532 €
- Une voiture Renault Clio III à  
au prix de 2 860 €

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches se rapportant à ces ventes et à signer les documents afférents.

**3 - La recette** en résultant sera inscrite au budget Ville.

**4 - Précise** que ces véhicules seront retirés de l'inventaire du patrimoine de la collectivité.

**5 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 NOV. 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 06 NOV. 2024

D5\_05/11/2024